

# LE BIEN-ETRE AU FIL DES TERRITOIRES

## UN TOUR DE FRANCE DES DEMARCHES PAYSAGÈRES

Paysages de  
l'après-pétrole  
Collectif

10 ÉTAPES EN FRANCE  
DE JANVIER À JUIN 2023

**Le paysage partout, pour tous, pour une transition qui fasse du bien !**

**Hors-série**  
**Signé PAP n°68 juillet 2023**  
**Jean-Pierre Thibault**



Paru fin 2022, l'ouvrage « Aménager les territoires du bien-être » est le troisième ouvrage publié par le Collectif PAP aux éditions du Moniteur. J'y analyse les vertus, les défis et les acteurs des politiques de paysage mises en place en France depuis les années 1980. J'illustre mon propos par le récit d'une cinquantaine d'expériences de territoire dans lesquelles les transformations qu'appellent l'urgence climatique et, plus généralement, l'exigence du développement durable ont été engagées grâce à des démarches paysagères. Accélérateur de la transition énergétique et écologique, support indispensable de la conversion à l'agroécologie, chaque paysage local forme le socle capable d'inspirer des modèles d'aménagements résilients pour peu que la culture paysagère redevienne un bien commun partagé par l'ensemble des acteurs.

Le paysage est partout, le paysage est pour tous, le paysage fait du bien ! Assurant la diffusion de ce message, dix conférences autour de l'ouvrage, organisées au cours du premier semestre 2023, ont permis de donner la parole aux responsables de ces initiatives. A toutes les échelles de projet, ces rencontres ont permis de constater l'efficacité et la fécondité des démarches de paysage pour réussir et embellir la transition.

Ces conférences ont réuni six cent participants autour de soixante intervenants - élus locaux, paysagistes-concepteurs, agents de l'Etat, des CAUE, des parcs naturels régionaux et des Grands sites de France, délégués du Conservatoire du littoral. Elles se sont tenues dans les mairies, les écoles d'architecture, les CAUE ou les propriétés du Conservatoire du littoral avec le concours de six librairies. Les intervenants y ont présenté une grande diversité d'expériences locales. Il ressort de cette plongée dans la France des territoires que les démarches de paysage sont largement adoptées, et qu'elles ont fait la preuve de leur efficacité pour une transition bien acceptée parce que constamment désirable.

Sans chercher à livrer un bilan exhaustif de la richesse de ces dix conférences et des visites de terrain qui ont jalonné ce Tour de France des démarches paysagères, revenons sur plusieurs des présentations en mettant en avant quatre leitmotivs :

- La mobilisation réelle des acteurs locaux pour la transition écologique par le paysage ;
- Le paysage comme approche multiscale de cette transition ;
- Le dynamisme confirmé ou amplifié du terrain ;
- En contraste, l'inertie des décideurs nationaux concernant cette approche.

\* Membre-fondateur et actuel Président du Collectif PAP. Formé à l'ENA, Jean-Pierre Thibault a occupé plusieurs postes au ministère de l'environnement en région, puis à l'inspection générale. Le paysage a constitué le fil directeur de son action dans le service public comme dans la vie associative.

# 1. De nombreux acteurs, dans les territoires, ont d'ores et déjà engagé la transition écologique par le paysage

Elus, techniciens et professionnels acteurs de cette transition par le paysage ont donc exposé leurs démarches et échangé avec le public lors des conférences ou des visites.

Les pouvoirs publics, des institutions diverses et des écoles, ont contribué de façon efficace et souvent enthousiaste au succès de la tournée en tant qu'**organiseurs et organisatrices de ses étapes** dans les salles parfois prestigieuses des mairies de Bordeaux, Nantes, Avignon, Paimpol et Beaucouzé près d'Angers. Les CAUE avaient organisé les soirées de Lyon et de Montpellier. Deux écoles de formation – les architectes à Nancy et les paysagistes à Lille – ont accueilli des étapes importantes de notre tour de France, commencé à l'Académie du climat, propriété de la ville de Paris, et marqué par une mémorable soirée à l'abbaye de Beauport, près de Paimpol.

Les **intervenants** présentant leurs expériences de territoires étaient issus de sites protégés - les Grands sites de France des gorges de l'Hérault, de la vallée de la Vézère et du cap Fréhel, les parcs naturels régionaux du Haut-Languedoc et des caps et marais d'Opale, de délégations du Conservatoire du littoral – Languedoc et Bretagne –, d'une agence d'urbanisme à Avignon et d'un CAUE dans le Gard. Les élus et collectivités locales ont été nombreux eux aussi – élus municipaux à Bordeaux, Avignon, Paimpol, Nantes, élu départemental à Nancy, techniciens territoriaux et agents de l'Etat à Lyon, Paimpol, Nantes et Nancy. De leur côté, les professionnels de l'aménagement par le paysage ont été au premier plan à Nancy, Bordeaux, Paimpol et Lille.

Dans toutes ces expériences, la démarche paysagère constituait **un levier pour accélérer la transition écologique, pour la faciliter et la démocratiser** grâce à l'implication de chacun car elle contribue très concrètement à l'amélioration du cadre de vie des populations.

L'évocation des « centrales villageoises » lors de l'étape de Lyon ; la charte du PNR du Haut-Languedoc définissant les conditions du

Etape à Montpellier. Le « document de référence pour l'énergie éolienne » annexé à la charte du PNR du Haut Languedoc dès 2012, dans des conditions pionnières (en termes de contenu et de compétences).  
© David Huguenin, PNR du Haut Languedoc



Etape à Nancy. Forte mobilisation des participants (dans le cadre de cette étape, de nombreux étudiants mobilisés pour leur avenir !), forte implication des intervenants et organisateurs.  
© Marc Benoît



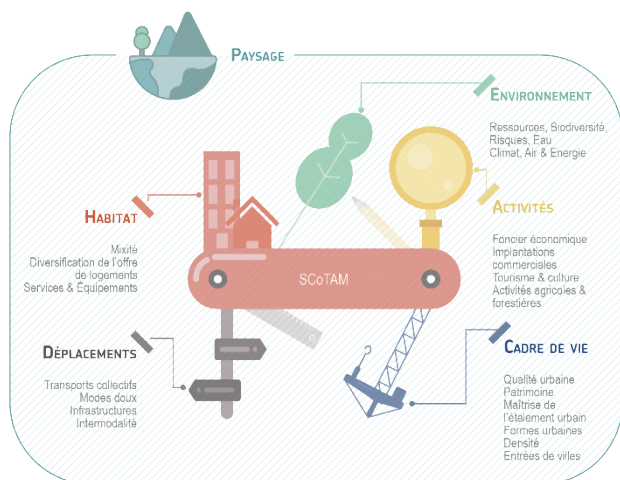
Etape à Bordeaux. « grande salle à manger » de la mairie.  
de G à D : Jean Petaux, Didier Jeanjean, Jean-Pierre Thibault, Philippe Lagarde, Marion Vacconsin.  
© Blandine Cosson



développement de l'éolien dans son périmètre – étape de Montpellier – ont décrit les aménagements du paysage réalisés dans ces territoires pour assurer **leur transition énergétique**. Toujours à Montpellier, le réaménagement du Grand Travers a été mis en place pour remédier au recul du trait de côte provoqué par **le changement climatique**, recul également évoqué lors de l'étape nantaise par le paludier de Guérande.

Les clairières agricoles franciliennes, les lisières agri-urbaines et une expérience de reconstitution d'un sol vivant à Châtenoy ont évoqué, lors de l'étape parisienne, **le développement d'agro-paysages** favorables à la biodiversité. Sur le même thème ont été décrits les projets d'espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) du Grand Lyon, le bocage du Léguer lors de l'étape bretonne ou les pâturages dégagés en haut des falaises de la Vallée de La Vézère lors de l'étape bordelaise.

**La ville durable, climatiquement résiliente, accueillante au vivant et génératrice de cohésion sociale** a représenté une part conséquente de plusieurs interventions : pour contenir son étalement - en particulier à Angers et autour de Montpellier - ; pour requalifier les quartiers sensibles de l'ère du pétrole – à Lyon – La Duchère, à Nantes-Malakoff ou dans les quartiers Sud d'Avignon - ; ou pour redonner le sens d'un vivre-ensemble – par les plans paysage-patrimoine à Nantes – ou lutter contre les îlots de chaleur dans les « quartiers apaisés » de Bordeaux.



Le schéma de cohérence territoriale de l'agglomération de Metz présenté lors de l'étape nancéenne a été illustré par un schéma très parlant. Le paysage englobe l'ensemble des domaines de la planification ainsi que le ferait l'étui d'un couteau suisse.

On reviendra sur l'indicateur de dynamiques territoriales que constituent ces mobilisations locales. Précisons d'abord voir que ces dix étapes ont particulièrement mis en valeur une caractéristique essentielle de l'approche paysagère : la complémentarité des échelles d'intervention.

## 2. Zooms-avant et zooms-arrière, le paysage à toutes les échelles

Le principe méthodologique du *Manifeste des paysages de l'après-pétrole* qui préconise **l'emboîtement, la cohérence et la complémentarité des échelles d'aménagement** a trouvé de très nombreuses illustrations dans les différents exposés présentant, lors de chaque conférence, **des démarches ou réalisations d'envergure différente**.

A Montpellier, le 9 février, le parc naturel régional du Haut-Languedoc a donc évoqué son *Document de référence pour l'énergie éolienne* qui vaut sur l'ensemble de son périmètre de 307 000 ha depuis qu'il a été annexé à sa charte en 2012. De son côté, le plan de paysage du Grand site des gorges de l'Hérault (cirque de Navacelles) est déployé sur un peu plus de 20 000 ha, tandis que l'opération de requalification paysagère du site des Grand et Petit Travers par le Conservatoire du littoral a été réalisée sur 1 000 ha. A chacune de ces échelles de connaissance et d'action, le paysage a donné orientations et inspiration.

Lors de la conférence à l'abbaye de Beauport, le 2 mars 2023 à Paimpol, le zoom-avant a été lui aussi explicite, emboîtant successivement une *plate-forme de valorisation de l'observatoire photographique des paysages* d'échelle régionale, la POPP Breizh ; les vingt-cinq unités paysagères de l'*Atlas départemental des paysages de Côtes d'Armor* avec notamment la « gestion de l'eau comme charpente paysagère » ; pour ce faire, sur le bassin versant du Léguer, à l'ouest de Paimpol, un plan de replantation et de gestion du bocage tente de reconquérir la qualité des eaux et la biodiversité associée. Ce même soir, à Beauport, l'évocation de la restauration de

### 3. Le dynamisme confirmé ou amplifié des territoires

la lande, des accès et des parkings du cap Fréhel par son maître d'œuvre Alain Freydet concluait la soirée tandis que, le lendemain, lors d'une visite de terrain, un deuxième exposé évoquait la façon dont le paysagiste avait prévu l'insertion de la piste cyclable départementale au droit de l'abbaye de Beauport.

Les interventions présentaient parfois un raccourci associant la vision d'ensemble d'un territoire avec la perception d'un espace de quotidienneté plus circonscrit. Lors de l'étape nantaise, l'évocation des **marais de Loire-Atlantique** était ainsi complétée par le témoignage du **paludier de Guérande** dont l'outil de travail est menacé par la montée des océans due au changement climatique.

Plusieurs des opérations portaient en elles-mêmes cette dimension multiscalaire. Huit blocs d'immeubles, à la Duchère, barraient la vue des habitants vers les Monts d'Or et les Monts du Lyonnais, le plus long sur un kilomètre. La nouvelle composition urbaine a rompu tout sentiment d'enfermement avec ses petits d'immeubles reliés par des avenues traversantes. Les vues lointaines s'offrent désormais. Le quartier réhabilité comporte des jardins de pied d'immeuble et de cœur d'îlots, et un extraordinaire Jardin des Belvédères sur 6000 m<sup>2</sup>, où tout a été conçu de manière participative pour favoriser la rencontre, les dialogues et la convivialité.

Même enchaînement d'échelles dans le **cimetière métropolitain de Montpellier** visité avant la conférence du 9 février en compagnie de son concepteur Jean Planès, architecte-paysagiste. Ce cimetière est composé d'allées plantées disposées en éventail dans une sorte de conque au milieu des vignes et des bosquets, avec une vue dégagée sur le Pic Saint-Loup au nord.

La complémentarité évoquée était **plus fonctionnelle que perceptive** lors de l'étape avignonnaise. La requalification des quartiers sud de la ville réalisée en **lien avec le bassin-versant des Sorgues, sur le plateau de Vaucluse**, renoue avec les "sources" du paysage urbain d'Avignon à l'heure des sécheresses récurrentes qui remettent en cause les aménagements traditionnels de l'irrigation méditerranéenne.

Les dynamiques territoriales et l'inventivité des acteurs locaux pour utiliser le paysage comme approche ou comme méthode continuent de se développer à une cadence confirmée, voire accélérée, et ceci de deux manières.

**La tournée a permis de constater la dynamique persistante des cas d'étude analysés dans le livre.**

Suite à la spectaculaire renaissance urbaine de ce « grand ensemble », les méthodes paysagères mises en œuvre dans le quartier de la Duchère à Lyon sont étendues à présent à deux projets riverains. Dans ces derniers également, un conseil citoyen tiré au sort associe la population. On travaille sur le temps long, mais avec un programme d'améliorations immédiates, et aux différentes échelles : avec un pied d'immeuble avenant et une ouverture sur des perspectives lointaines. « Un véritable parc habité » sera aménagé dans le prolongement du plateau vers le sud, tandis que le quartier de la Sauvegarde, au nord-ouest, sera transformé en une « cité paysagère et fertile » avec une « halte agri-culturelle » sur la future place centrale.

Le lido du Grand Travers à Montpellier, une des plages les plus fréquentées par les montpelliérains entre Carnon et la Grande Motte, était longé par une route départementale dont le mur de soutènement aggravait l'érosion de la plage. On a vu que cette route avait été supprimée et les stationnements repoussés à l'arrière du

*Etape à Paimpol. En présence de Didier Olivry, délégué régional du Conservatoire du littoral et de Françoise Lemoine, directrice de l'abbaye de Beauport, Alain Freydet souligne le soin du détail, à l'échelle d'un site, pour bien le « ménager ».*  
© Jean-Pierre Thibault



cordon dunaire en une ambitieuse opération de requalification paysagère. Cette opération va elle aussi connaître de nouvelles étapes. La partie ouest ayant été renaturée, l'ancien tracé de la route est devenu invisible. La poursuite de la requalification programmée par le Conservatoire du littoral sur douze kilomètres prévoit une prolongation de la piste cyclable, la réhabilitation d'une redoute du 17<sup>e</sup> siècle en belvédère et la poursuite de la restauration des dunes.

Les CAUE constituent des organismes-clés pour diffuser la méthode d'aménagement par le paysage en direction des élus locaux comme du grand public. Lors de l'étape avignonnaise, le CAUE du Gard a livré un panorama foisonnant de ses activités. Les arpentages de territoires y sont l'outil privilégié. Des captations vidéo, des conférences et des brochures pédagogiques les relaient, ainsi que des ateliers thématiques en salle ou sur site.

Par ailleurs, l'organisation des conférences lors de chacune des étapes a permis de **découvrir des initiatives locales qui n'existaient pas ou n'avaient pas atteint une maturité suffisante lors de l'écriture** de l'ouvrage.

Le paysage a ainsi inspiré à Bordeaux de grands projets comme la réhabilitation des quais ou le développement du tram. Il est à présent largement transcrit dans un système de « quartiers apaisés » pensés de façon « diffuse et quotidienne » par la végétalisation – des plantations sur voirie et des jardins partagés –, une accessibilité réduite pour l'automobile et la renaturation des cours d'école.

L'Observatoire de l'environnement de Bretagne (OEB) a lancé une enquête en ligne auprès du grand public sur le thème « Bien-être et paysages bretons ». Deux mille questionnaires ont été renseignés et cent vingt entretiens semi-directifs menés au sujet du lieu de vie, du travail et des loisirs et incluant les déplacements. A l'échelle de la région dans son ensemble, les questions portent sur « les dynamiques qui dégradent le plus les paysages » et « les paysages les plus fragilisés ». Les résultats de l'enquête seront publiés en 2024.

Sur sept intercommunalités et pour 415 000 habitants, le paysage est devenu le socle des orientations du schéma de cohérence territoriale de Metz. Redynamisation de friches, lisibilité du territoire, adaptation aux changements : le diagnostic paysager a été décliné en objectifs de qualité

*Etape à Lyon. Le « quartier sensible » réhabilité de La Duchère, opération riche d'enseignements.  
© Mission Lyon-Duchère*



*Etape à Montpellier. Visite collective de la plage du Grand Travers avec Cédric Bohun, délégué régional du conservatoire du littoral, pour mesurer toute la dimension à cette réalisation.  
© Emmanuelle Diez*



*Etape à Nantes. Les intervenants dans les jardins de la mairie, accueillis par Cécile Bir (au centre), adjointe au maire.  
© Jean-Pierre Thibault*



paysagère traduits dans le SCoTAM. Pour assurer la pérennité de la démarche, l'équipe d'animation affiche l'ambition de **développer une culture du paysage** parmi les élus, les équipes techniques et le grand public par des arpentages de territoire, des auditions d'acteurs locaux, des ateliers thématiques en salle et en extérieur.

## Une stagnation préoccupante du portage politique de ces démarches à l'échelon national

Dans le même temps où se déroulait ce tour de France des démarches paysagères, les politiques en faveur de cette approche subissaient **une stagnation préoccupante de leur portage politique** à l'échelon national. La démarche de paysage reste mal connue, voire réduite à une fonction conservatrice ou décorative pour les pouvoirs centraux, traditionnellement défiants, de surcroît, envers les initiatives des territoires.

En préalable à l'adoption de **loi du 10 mars 2023 sur l'accélération des énergies renouvelables**, le débat qui a traversé les cercles nationaux du pouvoir illustre bien ce défaut d'analyse<sup>1</sup>. Alors que les atteintes au paysage sont l'argument fétiche de ceux qui s'opposent aux implantations des éoliennes, le terme même de paysage n'apparaissait pas dans le projet présenté au parlement. Or le paysage n'est pas le bien propre des visions conservatrices. La séance apporta donc des amendements : issue de l'opposition, une proposition de « plan territorial de paysage », puis un contre-amendement du gouvernement sur les enjeux des schémas de cohérence territoriale. Ainsi le mot *paysage* figure-t-il dans le premier article de la loi finalement adoptée, sans que la suite des échanges au parlement n'ait toutefois apporté d'avancées véritablement concluantes.

Un article de cette loi porte sur les « zones d'accélération » de ces ENR, qu'il importerait de délimiter dans les communes ou intercommunalités. Cet article illustre une conception des politiques publiques **à la fois verticale** - un problème technique après l'autre - **et descendante** : la loi entend apporter au territoire la résolution de principe d'un problème, sans que ses caractéristiques propres ni les initiatives qu'il a pu

engager dans ce domaine n'en constituent l'ancrage. Grâce au travail de leur fédération nationale auprès des députés et sénateurs, les cinquante-huit parcs naturels régionaux ont obtenu que la localisation de ces zones soit « compatible avec [leur] charte ». Cette disposition bienvenue était déjà appliquée, au moins dans son esprit, par plusieurs parcs, en particulier celui du Haut-Languedoc précédemment évoqué. Son « Document de référence sur l'éolien » annexé à sa charte prévoit en effet, depuis plus d'une décennie, un nombre plafond d'éoliennes sur son périmètre, leur hauteur maximale et une cartographie des sensibilités paysagères allant jusqu'à leur interdiction totale dans certains secteurs. Ainsi, avec retard et de façon partielle, la loi reconnaissait-elle aux PNR et aux Grands sites, concernés par le même amendement, une capacité de négociation sur le thème de l'énergie renouvelable : les témoignages recueillis au cours de la tournée ont montré qu'ils s'en étaient déjà emparés avec audace et en prévoyant autant d'adaptations fines sur les espaces concernés.

Pour que s'organise la transition écologique, il est donc essentiel que nos décideurs réussissent à parier sur **la capacité d'initiative des territoires** au lieu de l'encadrer par des dispositifs pointillistes, comme cela a été le cas dans l'épisode du « zéro artificialisation nette ». Les territoires ont, par définition, une approche globale de la transition écologique, une approche cohérente, centrée sur leurs caractéristiques historiques et géographiques singulières et proche des citoyens.

<sup>1</sup> Les cercles nationaux du pouvoir sont constitués d'un **monde politique** de plus en plus amalgamé avec la **haute administration**, des **principaux médias** qui commentent la parole de ces derniers, et des **influenceurs intellectuels**, lecteurs assidus des précédents.

*Le grand site de France de la vallée de la Vézère, la côte de Jor.*  
© Mireille Tenant



Pour favoriser une telle approche par le paysage, l'Etat aura à fixer le cadre légal de l'action des territoires en termes de principes. Il a vocation à apprécier les effets concrets de leurs initiatives en une posture de connaissance et d'évaluation. Pour mettre en route une telle libération des énergies et les rendre contagieuses, il faudra adresser aux territoires des **signaux d'impulsion** et des **signes de reconnaissance** propres à saluer la pertinence de leur action dans ce domaine.

Verticalité structurelle de nos politiques, source de contradictions voire d'incohérences : les hautes sphères politiques et intellectuelles de l'Etat peinent à identifier l'efficacité du mécanisme par lequel la méthode paysagère sait faciliter et accélérer la transition écologique. Cette contracture méthodologique de l'Etat *handicape l'efficacité des politiques de transition actuellement proposées en matière écologique*, les réduisant à une énumération timide de politiques sectorielles, et négligeant la force propulsive qu'incarnerait la mise en mouvement des territoires et de leurs populations.

\*\*\*\*\*

Chacune des étapes de notre tournée de conférences a mis en lumière l'extraordinaire contraste entre le calme plat des cercles du pouvoir et le dynamisme des acteurs de terrain en matière d'approche paysagère. Sous la surface du lac d'indifférence national envers le paysage, on a ainsi discerné de forts courants de convection dont on aurait tort de sous-estimer la capacité d'entraînement.

Celle-ci ne demande qu'à être captée au profit de la transition écologique. Les démarches paysagères ont depuis longtemps franchi les clôtures des jardins pour investir toutes les échelles de l'aménagement durable et harmonieux des territoires. Ainsi l'approche paysagère, déjà familière aux décideurs locaux, saura-t-elle donner une impulsion nouvelle à une transition écologique cohérente, démocratique et désirable.

Maquette du quartier de la Duchère, régulièrement réactualisée, dans la maison du projet ouverte à tous. On distingue à gauche le parc du Vallon, dû à l'agence ILEX.  
© Jean-Pierre Thibault



**MERCI** aux co-organisateur et aux intervenants, et **BRAVO** aux territoires qui montrent que les paysages de l'après-pétrole et du bien-être sont en chemin !



ANNEXE.

# MINI-RÉCITS DES DIX CONFÉRENCES

## 60 intervenants

dont 8 élus locaux,  
17 paysagistes-concepteurs,  
3 agents de l'Etat et de ses établissements publics,  
2 délégués territoriaux du Conservatoire du littoral,  
3 agents des CAUE,  
3 agents de parcs naturels régionaux ou de Grands sites de France...

## 600

participants  
entre 30 et 90 personnes  
à chaque étape,  
20 papistes impliqués

## 6 librairies mobilisées

5 mairies,  
2 écoles d'architecture,  
2 CAUE,  
1 propriété du Conservatoire du littoral

## Variété des échelles de projets présentés :

de la ferme en agroécologie,  
à la politique paysagère d'une région,  
en passant par le bassin versant,  
l'intercommunalité ou la commune...

## Variété des thèmes abordés :

paysage accélérateur de la transition énergétique,  
agroécologie et paysage,  
paysage de la ville durable et résiliente,  
éducation et formation au paysage,  
connaissance des paysages...





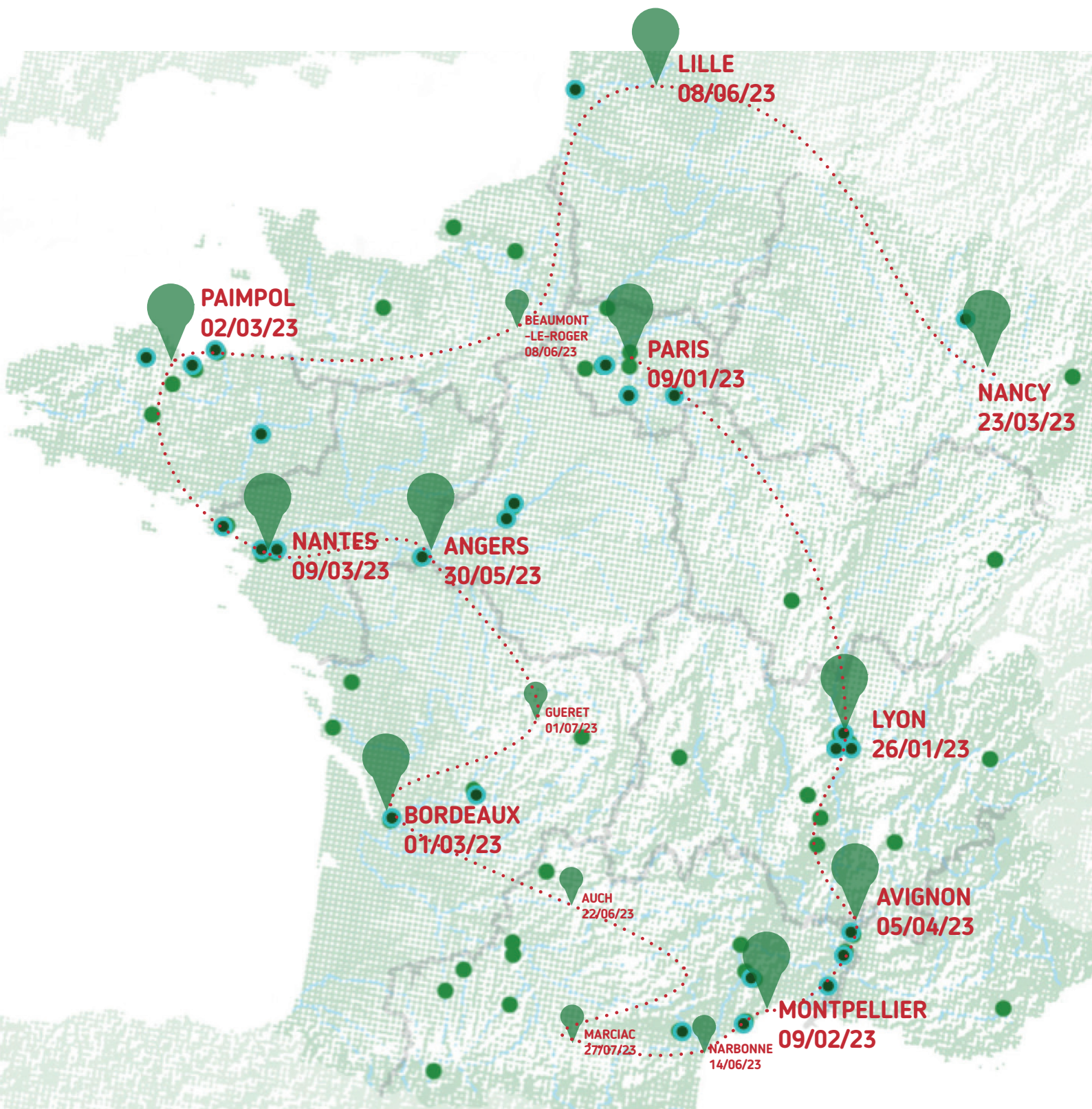
CINQ ÉTAPES SUPPLÉMENTAIRES SUR LA ROUTE



EXPÉRIENCES PRÉSENTÉES LORS DES INTERVENTIONS



AUTRES EXPÉRIENCES CITÉES DANS L'OUVRAGE



## PARIS, 9 janvier

### Académie du climat - Mairie de Paris

Dans les locaux hautement symboliques de l'Académie du climat, sous l'animation de **Laurent Miguet**, journaliste au Moniteur, 90 personnes ont écouté **Valérie Kauffmann**, directrice du CAUE de l'Essonne sur les clairières agricoles de l'Essonne : le « triangle vert » de Marcoussis et le plateau de Saclay, menacé par des projets de « cluster » du Grand Paris. Puis **Sophie Bonin**, enseignante-chercheuse à l'école de paysage de Versailles a évoqué le traitement des lisières agri-urbaines de la Plaine de Versailles (traitement en volumétrie et en transparence des parcelles riveraines du site classé de l'ancienne plaine de chasse royale). Enfin **Carine Bouvatier**, ancienne paysagiste-conseil de l'Etat a évoqué son expérience d'agricultrice à la ferme de Châtenoy près de Nemours, reprise en 2006, convertie en bio et en polyculture-élevage. Le parcellaire a été recomposé selon une approche agro-paysagère et les produits (légumes, céréales et agneaux) sont commercialisés en vente directe ou par la Coopérative Biologique d'Ile de France.

## LYON, 26 janvier

### Archives municipales - CAUE Rhône Métropole

Organisée par le CAUE Rhône-Métropole aux Archives municipales devant une cinquantaine de participants, la soirée a commencé par une présentation du Réseau Paysages Auvergne-Rhône-Alpes par **Stéphanie Doucet**, son animatrice à la DREAL, et s'est poursuivie par celle de la démarche des « centrales villageoises (photovoltaïques) » par **Etienne Jouin**, coordinateur du réseau des 63 territoires impliqués dans 7 régions. Ces démarches s'appuient sur les enjeux transversaux de développement local au premier rang desquels le paysage. Sont ensuite décrits par **Valérie Hartmann**, chargée de mission à la Métropole de Lyon, les « projets d'espaces naturels et agricoles périurbains » (PENAP) du Grand Lyon qui comptent 9 866 ha d'espaces agricoles, « respirations agro-paysagères » au sein de l'espace urbain.

Est enfin présenté le « quartier sensible » réhabilité de La Duchère, par **Jean Frébault**, son initiateur, membre du conseil de développement du Grand Lyon, accompagné par **Bruno Couturier**, ancien chef de la mission Lyon-Duchère et **Christophe Saphy**, son récent successeur. Ce quartier sera l'objet d'une sortie de terrain passionnante le lendemain. Plusieurs développements sont consacrés dans l'ouvrage à cette opération due notamment au paysagiste Alain Marguerit et à l'urbaniste Bernard Paris.

## MONTPELLIER, 9 février

### CAUE de l'Hérault

Organisée par le CAUE de l'Hérault (60 présents), la séance, accueillie par **Florence Fombonne-Rouvier**, directrice, et animée par **Kathleen Rethoret**, paysagiste et membre du collectif PAP, a été conclue par **Louis Villaret**, président du réseau des Grands Sites de France.

Une visite collective du cimetière métropolitain récemment aménagé par l'architecte-paysagiste **Jean Planès** (Agence Traverses) préludait à la soirée qui a débuté par une intervention d'**Amélie-Madeleine Guers**, chargée de mission urbanisme et paysage au PNR du Haut-Languedoc, sur le « Document de référence pour l'énergie éolienne » annexé à sa charte dès 2012, et largement évoqué dans le texte.

Puis **Emma Boutot**, chargée de mission au Grand site de France des gorges de l'Hérault, a présenté le plan de paysage « au-delà du site », qui porte sur les « portes » du territoire labellisé côté Sud, où l'occupation urbaine est de plus en plus présente, mais aussi « les monts, causses et garrigues, fond de scène du territoire ».

La séance s'est achevée par la présentation de l'opération de réhabilitation paysagère de la plage du Grand Travers, par **Cédric Bohun**, délégué régional du Conservatoire du littoral : sur 12 km, une route départementale « déconstruite » et un accès entièrement recomposé sous la conduite du paysagiste Alfred Peter.

## BORDEAUX, 1<sup>er</sup> mars

### Mairie de Bordeaux

A l'hôtel de ville de Bordeaux, soirée animée par **Jean Petaux**, politiste : 50 personnes environ pour écouter le témoignage de **Philippe Lagarde**, maire de Eyzies, sur la démarche Grand Site de la vallée de la Vézère : dégagement des falaises et éco-pâturage pour l'entretien des territoires ainsi restaurés, « guichet unique » au profit des habitants et acteurs économiques de ce paysage, démarches pionnières vers l'énergie positive etc.

**Marion Vaconsin**, paysagiste-conseil de l'Etat et présidente de la Fédération française du paysage de Nouvelle-Aquitaine a ensuite évoqué les attentes sociétales vis-à-vis de sa profession, qui réinvestit notamment la grande échelle des structures urbaines.

Enfin l'intervention de **Didier Jeanjean**, adjoint au maire, a décrit en quoi la prestigieuse réhabilitation des quais inspire l'action municipale sur les quartiers « apaisés », témoignage d'une véritable « dynamique paysagère » multiscalaire.

La lande du cap Fréhel après les travaux de renaturation ( Grand prix national du paysage 2022).  
© Alain Freyret



## PAIMPOL, 2 mars

### Abbaye de Beauport

Organisé par les gestionnaires-animateurs de l'abbaye de Beauport avec **Françoise Lemoine**, sa directrice, et **Jacky Gouault**, élu référent de Paimpol. 70 personnes rassemblées pour un « zoom avant » sur le paysage breton.

L'observatoire photographique et l'enquête en ligne sur « bien-être et paysage » a été présenté par **Caroline Guittet**, Observatoire de l'environnement de Bretagne, et **Anne-Lise Jaillais**, DREAL Bretagne. Le tout nouvel Atlas des paysages des Côtes d'Armor a été l'objet de l'intervention de **Valérie Le Bars**, du conseil départemental, en insistant sur une rédaction participative du document.

Le bassin du Léguer et la démarche de restauration de son bocage épurateur-régulateur des eaux ont été présentés à deux voix par **Virginie Doyen**, maire de Loc Even et **Samuel Jouon**, coordinateur Bassin-versant.

Enfin, en présence de **Didier Olivry** délégué régional du Conservatoire du littoral, **Alain Freytet** paysagiste a détaillé les attendus et les méthodes de cette intervention au Cap Fréhel qui lui a valu le Grand prix national du paysage 2022 : sur un site qu'il faut « ménager » plutôt qu'« aménager ».

## NANTES, 6 mars

### Mairie de Nantes

A l'hôtel de ville, organisé par la mairie et la métropole, en présence de **Cécile Bir**, adjointe à la maire et de **Rémy David**, chargé de mission paysage, une quarantaine de personnes ont assisté à une présentation des paysages ruraux et urbains. D'abord une évocation des marais de Loire-Atlantique, analysés dans leur globalité par la paysagiste **Elise Soufflet**, chargée de mission au Cerema, puis décrits dans leur usage par le témoignage d'un paludier de Guérande, **Christophe Annaheim**. La partie urbaine de la conférence présentait la requalification-désenclavement du quartier Malakoff, entre Loire et voies ferrées par **l'Atelier Ruelle (Gérard Pénot, Elisabeth Georges)** ; et évoquait les « plans paysage-patrimoine » par **Gaëlle Pinier**, paysagiste-conceptrice : les jeunes paysagistes se sont mis à l'écoute des habitants des quartiers de la première couronne urbaine pour co-rédiger des « plans guide » très opérationnels.

## NANCY, 22 mars

### Ecole nationale supérieure d'architecture

A l'Ecole nationale supérieure d'architecture, organisé et animé par **Marc Verdier**, urbaniste, enseignant-chercheur à l'école, 90 personnes dont une moitié d'étudiants assistaient à la présentation du « couteau suisse » paysager développé par l'équipe du SCoT de l'agglomération de Metz par **Béatrice Gillet**, sa directrice.

Cette présentation a été suivie par une table ronde sur « les compétences pour accompagner les territoires en transition à partir de l'approche paysagère » avec **Corinne Mangin**, architecte, **Claire Alliod**, paysagiste-conseil de l'Etat, **Sylvain Mariette**, vice-président du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, et **Kevin Bliaut**, étudiant à l'école, le tout sur fond de grèves des étudiants préoccupés par les moyens de leur formation et l'incertitude sur leurs débouchés.

## AVIGNON, 5 avril

### Mairie d'Avignon

A l'Hôtel de Brantes, organisé par la mairie, présenté et animé par **Sébastien Giorgis**, adjoint à la maire, une quarantaine de personnes participaient à la présentation de l'offre foisonnante de sensibilisation au paysage du CAUE du Gard par **Myriam Bouhaddane-Raynaud**, paysagiste-conseillère : cibles multiples (élus, techniciens de collectivités, grand public). Puis retour sur l'atelier de territoires de 2015-2017 sur les quartiers sud d'Avignon par **Cécile Beaudesson**, paysagiste à l'Agence Devillers, lauréate de la commande ; prise de recul sur un territoire largement dépendant du bassin-versant de la Durance (résurgences issues du Plateau de Vaucluse). Point sur l'état d'avancement de l'opération par le directeur de l'agence d'urbanisme, **Gilles Périllhou**.

## ANGERS, 30 mai

### Mairie de Beaucouzé

A la maison de la culture et des loisirs de Beaucouzé, soirée présentée et animée par **Anjou Lab**. La conférence a permis de prendre connaissance du travail pédagogique entrepris par la Mission Val-de-Loire, paysage inscrit au patrimoine mondial en 2000 : son directeur **Bruno Marmiroli** a présenté plusieurs « mises en récit » au service d'un paysage de référence résilient. Anjou Lab par la voix de **Thomas Hoerber, Noam Léandri et Serge Bardy** a ensuite présenté son approche du « zéro artificialisation nette » dans le cadre des travaux de planification de l'agglomération angevine. Un petit film a enfin permis de comprendre l'opération de recomposition du déversoir de la Bouillie à Blois, rendu à son usage de régulateur des crues et à un paysage de « parc naturel urbain ».

## LILLE, 8 juin

### Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage

A l'école nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille, animé par **Denis Delbaere**, paysagiste et enseignant à l'école, dans le cadre de l'assemblée générale annuelle de la Fédération française des paysages (FFP) des Hauts-de-France. Le parc naturel régional des caps et marais d'Opale, représenté par **Perrine Morin** et **Laurence Fortin** a évoqué un des plus vieux et des plus audacieux plans menés en France depuis les années 1990, celui du bassin carrier de Marquise : comment créer, sur le site d'un important site d'extraction de granulats, un nouveau paysage absorbant en continu l'avancée de l'exploitation. La longévité du partenariat institué pour gérer la contradiction structurelle économie-environnement est sans doute un phénomène unique en France.